



Analyse des arguments en faveur du port de l'uniforme à l'école

1. Les modalités d'application et le coût de de cette mesure

« Les personnels enseignants et encadrants ont été concertés »

Le ministre a bien fait parvenir un courrier de 4 pages (que les médias ont pu consulter) aux collectivités territoriales candidates à l'expérimentation. Mais à aucun moment les personnels, qui pourtant seront celles et ceux qui devront faire respecter le port de l'uniforme, n'ont été consulté-es. La méthode pose problème puisqu'une fois de plus les membres de la communauté éducative ont été mis à l'écart lors de l'élaboration de cette expérimentation et lors de la transmission de l'information de son contenu. Il y a de nouveau un mépris de l'opinion des personnels et aucune volonté de connaître leur adhésion ou pas à ce dispositif.

« Le kit uniforme sera composé de 5 polos, 2 pulls et 2 pantalons ».

Soyons pragmatiques, cette dotation est très insuffisante pour permettre aux familles d'habiller leurs enfants chaque jour avec une tenue propre. Surtout en ce qui concerne les élèves les plus jeunes qui se salissent très rapidement à l'école. De même pour les familles séparées qui devront diviser entre les deux foyers le kit fourni. Ainsi la quantité d'habits ne permettra pas aux élèves concerné-es de changer de vêtements dans la semaine. On peut également craindre que les tenues proposées ne permettent pas la pratique de certaines activités, physiques notamment.

« Le kit coûtera 200€ financé par l'État et les collectivités territoriales ».

Dans le cadre de l'expérimentation, rien que pour les établissements volontaires du département des Alpes-Maritimes, cela va engendrer une augmentation de 6 millions d'euros des dotations annuelles du département pour les collèges. Une dépense colossale pour un kit contenant des vêtements qui sont facturés en moyenne 22€ par habit (200€ / 9 vêtements). Au delà du fait que les industries textiles se font rares en France, quelles sont celles qui seront capables de produire des pulls ou des pantalons à 22€?! Il paraît évident que la plupart des uniformes devront être importés. Cela pose problème non seulement d'un point de vue écologique mais également éthique, quand on sait dans quelles conditions sociales sont fabriqués les vêtements importés.

A l'échelle nationale, si le dispositif venait à se généraliser, sachant qu'il y a près de 12 millions d'élèves en France, le montant à débourser serait de 2,4 milliards d'euros par an! Nous constatons tou-te-s au quotidien un manque d'investissements dans l'Education nationale, que ce soit pour recruter et rémunérer les enseignant-es (de l'élémentaire à l'université, les salaires des professeur-es français-es sont inférieurs à la moyenne de ceux des enseignant-es des pays de l'OCDE), pour sortir de la précarité et embaucher des AESH et des AED, pour rénover les bâtiments scolaires dégradés par le manque d'entretien ou inadaptés au changement climatique, pour développer une médecine scolaire digne de son nom. Voilà des investissements utiles et efficaces qui permettraient de favoriser la réussite de tou-te-s nos élèves.

« Des établissements privés bénéficieront du financement de l'uniforme par l'État et les collectivités ».

Ainsi de l'argent public va de nouveau être versé à des écoles, collèges et lycées privés. Alors même que de nombreux établissements privés accueillent en majorité (voir exclusivement pour certains) des enfants issu-es de familles déjà très favorisées. Alors même que l'argent manque cruellement dans les établissements publics, encore plus en cette période d'inflation.

Prenons l'exemple du département de l'Allier candidat à l'expérimentation de la tenue unique obligatoire. Les établissements voient leurs factures énergétiques exploser tout comme le prix des denrées alimentaires, les obligeant à faire des choix budgétaires. Ainsi, à Montluçon en 2023, le collège JJ. Soulier a dû faire face à une augmentation de 30 % du prix des aliments servis au self. Le lycée P. Constant a vu quant à lui sa facture d'électricité croître de 100 % et celle de gaz de près de 30 %. Le collège J. Ferry a subi une hausse de 500 % de ses coûts énergétiques. Face à cela, cet établissement a dû se résoudre à annuler le voyage scolaire prévu. On peut donc légitimement se demander si la priorité de l'État et des collectivités est d'utiliser l'argent public pour acheter des uniformes qui plus est à des établissements privés.

« Le financement public de l'uniforme est une mesure en faveur du pouvoir d'achat des familles ».

C'est faux pour deux raisons. La première étant que les familles devront continuer à acheter le même nombre de vêtements étant donné que l'uniforme ne sera porté que dans l'établissement scolaire. Une fois rentré-es à leur domicile, les enfants devront changer de vêtements. De plus, M. Laloy maire de Cusset et président du groupe Les Républicains au conseil départemental de l'Allier, qui souhaite expérimenter l'uniforme, a prévenu dans la presse que « les vêtements pour les enfants, ça ne peut pas être gratuit notamment en cas de perte, de dégradation ». Ainsi, visiblement le pouvoir d'achat des familles ayant des enfants moins soigneux-ses se verra au contraire impacté.

La seconde est que M. Attal a été très clair lors d'une interview le 17 décembre sur RTL : « si un jour on décide que l'informe devient obligatoire pour tout le monde [...] les familles devront participer à payer l'uniforme. » Ainsi non seulement il s'agit d'une atteinte grave au principe de gratuité de l'école mais il s'agit également d'une mesure très inégalitaire car elle pénalisera une fois de plus les familles les plus modestes. Avec le financement dévolu à l'uniforme, les pouvoirs publics pourraient plutôt instaurer les repas gratuits dans les cantines et les selfs mais aussi fournir à tou-tes le matériel et les manuels scolaires.

2. L'aspect idéologique de la mesure

« L'uniforme a pour objectif d'améliorer l'image de l'école en créant un sentiment d'appartenance ».

L'intention est problématique. L'institution assume le fait que la tenue unique est un artifice, une image qui se voudrait positive de l'école. Il nous semble au contraire que pour que l'école renvoie une « bonne » image, il faut avant tout qu'elle remplisse ses missions premières : instruire, transmettre des savoirs, éveiller, rendre autonome, émanciper et apprendre à vivre ensemble avec les différences de chacun-es. Pour ce faire, uniformiser les enfants ne permet en rien d'accomplir ces missions. Au contraire, la tenue unique peut être un obstacle au bien-être de l'élève en construction et en recherche d'identité.

D'autre part, comment interpréter cette volonté, de la part des promoteurs-trices de l'uniforme, d'imposer aux élèves un sentiment « d'appartenance » ? Les enfants n' « appartiennent » pas à l'école. Ils et elles bénéficient de ses enseignements et doivent respecter les règles de vie collective mais les enfants sont seulement de passage dans les établissements fréquentés tout au long de leur scolarité. Les écoles, collèges ou lycées ne sont pas « propriétaires » des élèves et n'ont donc pas à les marquer d'un logo ou un blason à leur effigie.

« L'uniforme mettra à l'abri de toute forme de prosélytisme ».

D'une part, il existe déjà une loi qui permet cela, celle de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. D'autre part, ne soyons pas naïf-ves. Cet argument largement évoquer par la droite réactionnaire et l'extrême droite, vise une fois de plus à stigmatiser une certaine catégorie d'élèves. La lutte contre le prosélytisme dans les lieux publics n'est plus leur priorité quand il s'agit, par exemple, de dénoncer les crèches de Noël (déclarées comme illégales par tous les tribunaux saisis) dans les mairies.

Imposer le logo ou l'emblème de l'établissement, de la ville, du département ou de la région sur une tenue obligatoire, ne peut-il pas être qualifié de prosélytisme ou de « patriotisme » territorial ? Quelles légitimités ont ces injonctions institutionnelles et ces obligations morales à aimer obligatoirement le territoire sur lequel on vit, travaille ou étudie ? Un-e élève bourbonnais-e doit-il ou doit -elle forcément adhérer à toutes les valeurs, les traditions et la culture de l'Allier en portant 6h par jour la fleur de lys (symbole choisi par le conseil départemental) ? Dans quelle mesure ne s'agit-il pas là de communautarisme ou d'affirmation identitaire imposée ?

« Par le passé, lorsque l'uniforme était obligatoire, cela ne posait aucun problème. »

Il y a là une volonté de promouvoir une idéologie réactionnaire, un nationalisme nostalgique d'un passé fantasmé, car le port de l'uniforme n'a jamais été obligatoire dans l'histoire de l'école en France. Il y a une confusion avec le port de la blouse à une époque mais qui n'avait pas pour but de susciter un sentiment d'appartenance chez les écolier-es puisqu'elle n'était non seulement pas obligatoire mais en plus, pas identique entre les élèves d'une même classe. Son rôle était uniquement de protéger les vêtements des tâches d'encre. C'est pour cela qu'elle a disparu avec l'arrivée des stylos billes.

Si le courant politique réactionnaire est aussi emballé par ce dispositif, c'est parce que l'uniformisation, à commencer par celle des enfants, a toujours été une volonté des pouvoirs autoritaires de contrôler et discipliner les masses. Au contraire, l'école souhaitée par les progressistes est celle qui permet les échanges, les rencontres et l'interaction d'individus avec leur propre identité, sensibilité et culture.

« L'uniforme permettra de faire appliquer les principes de laïcité et les valeurs républicaines ».

Les signes ostentatoires sont déjà interdits par la loi à l'école. Et puis qu'en est-il du principe de laïcité lorsque l'État et les collectivités territoriales financent des établissements privés religieux ? Où sont ces principes quand des établissements scolaires confessionnels sous contrat continuent de recevoir les subventions de l'état ? Les lois Debré (1959) et Carle (2009) trahissent la loi de 1905 en faisant assumer à l'état et aux collectivités territoriales les salaires des enseignant-es du privé et de multiples aides financières.

Quant aux valeurs de la république, dire que ce qui est visé c'est « l'appartenance à notre communauté nationale et à la République française » et proposer que chaque établissement ait son propre uniforme en promouvant de fait un « patriotisme d'établissement » (voire un « communautarisme ») est contradictoire.

3. L'impact sur les élèves

« L'uniforme renforcera la cohésion entre élèves » .

Il risque, au contraire, de se produire l'inverse. Au sein d'un même établissement, affubler tou-te-s les élèves d'une tenue identique peut provoquer des moqueries si la tenue est mal adaptée au corps de l'élève. Comme cela va sûrement être le cas au regard de la croissance importante des enfants et adolescent-es au cours d'une seule année scolaire (et dans ce cas les uniformes de début d'année ne suffiront pas). Une tenue tâchée ou abîmée qui n'aura pas pu être lavée ou recousue peut également être source de railleries. En effet la composition annoncée du kit « tenue unique » ne

permet pas aux familles de fournir un uniforme propre et en bon état tous les jours à leurs enfants, notamment pour les élèves en garde alternée qui auront leur « trousseau » réparti entre les deux foyers.

« L'uniforme permettra de lutter contre les différenciations sociales et les discriminations».

On ne lutte pas contre la pauvreté en la cachant. Un-e élève défavorisé-e restera défavorisé-e même avec un uniforme sur le dos. Non seulement l'argument est cynique mais en plus la mesure est inefficace car il ne suffit pas d'un polo et d'un pantalon pour masquer la pauvreté d'un-e enfant. Son manque de sommeil du fait de ses conditions de vie, sa sous-alimentation, la vétusté de son matériel scolaire sont des éléments qui resteront visibles par les camarades et personnels de l'établissement.

La véritable discrimination sociale, c'est l'écart de niveau scolaire entre les élèves issu-es de milieux défavorisés et les élèves issu-es de milieux favorisés. Pour gommer ces inégalités, il faut des moyens humains, pas des bouts de tissus. C'est pourquoi, nous pensons que c'est en créant des établissements avec une véritable mixité sociale et des personnels en nombre suffisant qu'on luttera contre les discriminations et les inégalités.

D'ailleurs, historiquement, l'uniforme avait au contraire une fonction discriminante pour les écoles qui l'ont mis en place. Il était porté surtout dans les établissements avec une sélection socio-culturelle (écoles privées notamment) et il s'agissait de se différencier des autres écoles. Ainsi l'uniforme facilite d'avantage l'entre-soi plutôt que de permettre un rapprochement vers les autres.

« L'uniforme permettra de lutter contre le harcèlement scolaire ».

La tenue unique n'empêchera pas les moqueries ou agressions de tous ordres. Au contraire elle peut les provoquer en cas de tenue inadaptée au corps de l'enfant. De plus on peut observer que les établissements privés imposant déjà l'uniforme depuis longtemps, sont autant confrontés au harcèlement que les écoles publiques.

Ne serait-il pas plus efficace de recruter du personnel encadrant (AED notamment) pour limiter le nombre d'endroits peu surveillés au sein des établissements où les harcèlements ont lieu (sanitaires, cantines, couloirs, cours...) ou de diminuer le nombre d'élèves par classe (En France les écolier-es sont en moyenne 22 et les collégien-nes 26 par classe, alors que la moyenne dans l'UE est respectivement de 19 et 21) ?

L'uniforme a même été source d'agressions dans les pays où il a été généralisé (Japon, USA...). Dans le cadre de rivalités de « bandes », il a été démontré que l'identification par la tenue de l'établissement dans lequel était scolarisée l'élève facilitait les agressions sur le chemin du retour après les cours par des élèves d'écoles voisines.

« L'uniforme est déjà en place dans les écoles aux Antilles et en Guyane et il porte ses fruits ».

Il s'agit d'un uniforme peu onéreux au vu du climat des territoires concernés puisqu'il se compose d'un short et d'un tee-shirt. Il a été mis en place pour éviter que certain-es élèves ne viennent torse-nu à l'école. Ce qui n'est jamais le cas en métropole. De plus cela n'a rien changé à la misère sociale et aux inégalités dans ces départements qui restent ceux avec le taux illettrisme le plus élevé de France.

Et si l'expérimentation de l'uniforme était une diversion pour occulter les vraies problématiques et enjeux du service public de l'Éducation Nationale ?

Contact: Sud Éducation Allier → 2 rue des conches 03 100 Montluçon tél : 04 70 28 55 89 - 06 12 15 24 36 - 06 22 33 40 93 / mail : allier@sudeducation.org